

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 16 décembre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue le lundi 16 décembre 2019, à 20h, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Louise Morin et Lucy Gagnon ainsi que messieurs les conseillers Ronald Myles, David Taveroff, et Lee Patterson

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Absent: le conseilier Pierre Laplante

Aussi présents : le Directeur général, M. Gilbert Arel, et le Greffier, Me Owen Falquero.

Sept (7) personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle et déclare l'ouverture de la séance à 20h07.

2019-12-376

1.2 Adoption/Modification de l'ordre du jour

Il est

Proposé par Ron Myles

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2. ADMINISTRATION

2019-12-377

2.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Liste de comptes à payer : 448 016,48\$
- Chèques émis : 19-14 et 19-15 1 039 263,61\$

3. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

3.1 Demande de dérogation mineure

Le conseiller David Taveroff invite toute personne désirant formuler des observations à le faire avant le vote.

2019-12-378 3.1.1 31, rue Eugène - Lot 3 939 310, Zone UV-14-J13 – district de Knowlton-Victoria

ATTENDU QU' une demande d'installation de deux thermopompes à être localisées à une distance approximative de 2,21 mètres de la ligne latérale a été déposée;

ATTENDU QUE la note 14 de l'article 31 du règlement de zonage no. 596 exige qu'une thermopompe soit localisée à une distance de trois (3) mètres d'une ligne latérale du lot;

ATTENDU QUE la résidence à être érigée est en construction;

ATTENDU QUE la résidence voisine est relativement rapprochée des thermopompes souhaitées;

ATTENDU la résolution 19-105 du CCU de refuser la demande de dérogation mineure

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil du 2 décembre 2019, le Conseil a reporté la demande après que le demandeur a proposé de construire une clôture afin d'atténuer les effets négatifs de la dérogation;

ATTENDU QUE le demandeur a fourni un devis pour la construction d'une clôture en bois d'une hauteur de deux (2) mètres et d'une longueur de dix-huit (18) mètres approximative qui cacherait la vue des thermopompes du voisin;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande d'installation de deux thermopompes à être localisées à une distance approximative de 2,21 mètres de la ligne latérale, et ce, à la condition que le demandeur construise une clôture en bois d'une hauteur de deux (2) mètres et d'une longueur de dix-huit (18) mètres approximative selon le devis que celui-ci a soumis.

ADOPTÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes se prévalent de la période de questions sur les sujets suivants:

- Concernant la dérogation mineure au 31, rue Eugène (Point 3.1.1), le raisonnement de la décision du conseil et si le voisin y consentait ;
- L'intention de la Ville d'inciter et/ou de sanctionner les riverains du lac qui refusent de procéder avec la renaturalisation de leurs rives.

2019-12-379

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h17

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Me Owen Falquero, B.A, LL.B., J.D.
Greffier